Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202592-20251217-2025_062-DE

DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUEVERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 21 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 10/12/2025
Date de publication : 19/12/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Sylvie MEUNIER, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Antoine DEGUEN

ABSENT : Arnaud AUBAULT

ABSENTS EXCUSES : Clément ROUSSEAUX (pouvoir à Philippe LANDURÉ) Mélanie RIO (pouvoir à Francis ADNOT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryam ABOU-MERHI

≺≺ ≻≻

AFFAIRE 2025.062 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE DE PART ET D'AUTRE DU ROND POINT DES CHARRIERES

Des liaisons douces ont été créées rue Sainte-Anne et route de Dinan. Des travaux de restructuration du rond-point des Charrières ont également été effectués. La dernière étape consiste à connecter ces liaisons et proposer des aménagements de sécurité routière de part et d'autre du rond-point.

Le plan de financement de l'opération est le suivant.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Tronçon 1 route de Dinan	24 736.00 €	DETR- DSIL 2026	66 800.00 €
Tronçon 2 rue Sainte-Anne	28 764.00 €	Autofinancement	16 700.00€
Tronçon 3 cité des Charrières	30 000.00 €		
TOTAL HT	**83 500.00 €**	**TOTAL HT**	**83 500.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE
VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus.
SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL 2026, et déposer un dossier de demande de subvention.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ